

Réunion non titulaires du mercredi 18 septembre 2013

Chers collègues

Je vous présente ci-dessous le compte-rendu de la réunion des non titulaires du 18 septembre 2013.

J'ai exposé en première partie de réunion le compte rendu de **l'entretien que j'ai eu avec M. ZECLER** (le successeur de Mme VELASQUEZ au rectorat). Nous y avons abordé les points suivants :

- Le SNES Martinique avait tout au long de l'année scolaire 2012-2013, demandé que **l'accueil** réservé aux enseignants non titulaires soit amélioré. Nous avons obtenu des engagements là-dessus de la part du recteur précédent. Conséquence ou non de notre action, toujours est-il que j'ai pu personnellement constater une amélioration de la qualité de l'accueil réservé aux non titulaires par M. ZECLER. Je lui ai fait part de ma satisfaction sur ce point tout en lui disant qu'il était souhaitable que les choses continuent dans ce sens.
Il est par contre à déplorer le délai d'attente -avant d'être reçu- qui est excessivement long. Comment s'en étonner quand il n'y a que M. ZECLER qui reçoive les collègues.
- Les enseignants non titulaires ont parfois besoin de leurs **états de services** dans des délais assez brefs ; or il s'est avéré, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012-2013, que le délai pour la délivrance de ce document était souvent particulièrement long (près d'un mois parfois).
M. ZECLER, lui, s'est engagé à délivrer les états de services sur un délai d'une semaine. Là-dessus, il nous faudra un retour des collègues non titulaires afin de voir ce qu'il en est dans les faits.
- Nous avons abordé la question majeure du **versement des avances** aux professeurs vacataires parmi lesquels - comme on le constate chaque année - certains se retrouvent plusieurs mois sans percevoir le moindre versement de salaire. Les engagements pris par M. ZECLER sur cette question pourront vite être vérifiés sur le terrain. Cependant, même s'il a affirmé être sensibilisé à cette question, il a souligné le fait qu'il faut que les pièces permettant le traitement des dossiers lui parviennent dans à temps pour éviter les retards de paiement.
Il est vrai qu'il arrive que des collègues vacataires voient leurs versements de salaires et avances retardés du fait par exemple d'erreurs ou de mauvaise volonté de la part des chefs d'établissements dans l'envoi des dossiers au rectorat. Néanmoins, les

retards régulièrement observés de 3 voire 4 mois dans le versement des salaires ne peuvent pas être imputables aux seuls chefs d'établissements.

Là-dessus le SNES restera vigilant et suivra l'évolution de la situation auprès des collègues.

- Le **recours aux vacances** perdue dans notre académie sans que nous ayons une grande marge de manœuvre pour le dénoncer dans la mesure où le décret interdisant les vacances n'a pas encore été publié (quand le sera-t-il ?). M. ZECLER reconnaît que le rectorat de la Martinique s'engouffre sans hésiter dans cette brèche.

- Les **avis d'affectation** des non titulaires parviennent tard dans les établissements. L'explication avancée est qu'avant envoi, chaque avis d'affectation doit passer par la signature du secrétaire général. M. ZECLER explique essentiellement ces retards par les modifications d'affectations dues par exemple à l'installation à la dernière minute d'un titulaire sur un poste sur lequel était déjà affecté un non titulaire. Dans d'autres cas il s'agit de non titulaires refusant leurs affectations pour des raisons familiales, d'éloignement, de convenances personnelles, etc. Cela a pour conséquence des modifications en chaîne car déplacer un collègue peut signifier le mettre ailleurs où était peut-être déjà prévu un autre collègue non titulaire d'où une accumulation de retards dans l'envoi des avis d'affectation.
La solution prévue par le rectorat pour limiter ces retards serait de moins répondre à l'avenir aux demandes de révision d'affectation des collègues.

- Le dernier point traité lors de cet entretien a été le bilan de la **rémunération des professeurs contractuels** en juillet-août 2013. A ce sujet, nous demandons aux contractuels ayant enseigné en 2012-2013 et qui n'auraient toujours rien perçu comme traitement, de nous le faire savoir.

En deuxième partie de réunion, Anna SABINO et Valérie VERTALE (SNES) ont fait un point sur les concours. Cette partie ne donne pas lieu à un compte rendu car elle a essentiellement été un échange entre Anna et Valérie et les participants. Lors de cet échange, qu'ils ont manifestement trouvé très satisfaisant, ces derniers ont pu poser leurs questions sur les concours.

Amitiés syndicales

Thierry PIERODE